

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Présents: Jean-Pierre ALLIER, Alain JAFFARD, François FOLCHER, Dominique MOLINES, Thierry MAZOYER, Albert DOUCHY, Yves COMMANDRE, Stéphan MAURIN, Christelle FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Gillian MC HUGO, Jean-Paul VELAY, Daniel MOLINES, Paul COMMANDRE, Patrick BRUN, Michel RIOU, Laurent ARBOUSSET.

Excusés Marie LION, Gilbert ROURE, Mathias CORNEVAUX, Gilles CHABALIER.

Absent : Nils BJORNSON, Catherine BLACLARD, Yves Elie LAURENT, Yves SERVIERE.

Secrétaire de séance : Paul COMMANDRE.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 Juillet.

➤ **Point sur les travaux :**

- programme voirie :

- * Vayssière béton et bicouche fait,
- * à terminer au pré Platon, Racoules, Masméjean, Finialettes et le Villaret de St Maurice,
- * Champlong du Bougès travaux d'assainissement et chaussée finis,
- * Curage de fossés route de Felgerolles et du Merlet en cours.

Reste à faire l'enrobé du parking de la mairie de Fraissinet.

- réseau d'eau non potable à Rûnes pour les pâturages, rappel des aides : 30% département et 30% région. 23780 euros. 3 agriculteurs seront desservis par l'eau : Meyrueis, Pantel et Plagnes.

- travaux d'aménagement de la crèche :

Aménagement dortoir et coin repas fini. 5200 euros HT, 80% de financement par le département.

- Stade :

Les $\frac{3}{4}$ des asperseurs ne fonctionnent plus et la pelouse est totalement dégradée. La rénovation de ce terrain, utilisé par le FSL qui compte 250 adhérents avec Florac, est absolument nécessaire.

Estimation de cette rénovation de la pelouse comprenant désherbage sélectif, piquage, reprise des asperseurs, ensemencement : 14.000 euros HT financé à hauteur de 80% par le conseil départemental. Les travaux auront lieu en Septembre/Octobre jusqu'à la fin de l'année. Ne pas l'utiliser jusqu'en avril 2018.

- City sport : cahier des charges presque terminé.

- mini-pelle achetée.

- Aménagement du presbytère de Fraissinet : la Communauté de Communes a lancé l'appel d'offre. 80% de subvention dans le cadre du contrat de ruralité 2017.

- travaux à programmer : garages communaux à St Maurice et 1^{ère} tranche des travaux de La Brousse.

➤ **Délibérations :**

- Plan de financement de la mini-pelle adopté : coût de l'acquisition de la mini-pelle 13 000 euros, financée à hauteur de 6 000 € par une subvention du département.

- Divers travaux : financement des travaux du mur du Viala (refait au printemps), rideaux occultant de la maison du Mont Lozère et les douches du gîte financés par une dotation PED de 6 500 €.

- Atlas de la biodiversité communale :

Démarche proposée par le parc : recensement de la biodiversité sur le territoire de notre commune dans le cadre d'une démarche pédagogique avec les habitants et écoliers du Pont. Mathias CORVNEVEAU s'est porté volontaire pour être pilote du comité de pilotage avec dans son équipe Jean-Pierre ALLIER, Stéphan Maurin et Marie Lion, intéressés eux aussi. Frais de 20 000 euros couverts à 100% par le Parc. Benoit Defresne sera le correspondant au Parc National pour la commune du Pont.

Approbation de l'élaboration de l'ABC voté à l'unanimité.

- acquisition de parcelles à la SAFER sur la route de Rieumal. Le terrain initialement envisagé pour la création d'un nouveau cimetière est classé en zone de risques majeurs par le PPRI. En revanche, le terrain avant le Pont se prêterait à cet aménagement. Yves et François ont vu la DDT à ce sujet. Le terrain fait partie d'un lot dont la superficie est de 2,88ha pour 3 280 euros.

Vote de l'acquisition à l'unanimité du conseil.

- Aménagement RD 35 : Le conseil départemental a pour projet l'aménagement de la RD35 depuis la sortie Fraissinet (carrefour de la ZA Croix de Rûnes) à la zone de cimetière. Le projet a été revu dans ses caractéristiques en concertation entre la commune, les riverains et le département. 2 parcelles nécessaires à la réalisation de cet aménagement appartiennent à la commune : E95 pour 410m² à 0.15 euros et E96 pour 2 600m² à 8 euros.

Accord pour la vente adopté à l'unanimité.

- Taxe d'aménagement : Une taxe d'aménagement (anciennement TLE) peut être perçue dans le cadre des autorisations de construire lorsqu'il y a création de surface nouvelle. Elle était instituée au taux de 3% au Pont, 2% à Fraissinet. St Maurice ne l'avait pas votée.

Le conseil à l'unanimité institue cette taxe sur l'ensemble de la commune nouvelle au taux de 2%.

-Appel à projet éclairage public : Dans le cadre d'un démarche ATI (Approche Territoriale Intégrée) portée par le Parc National, l'Europe via le FEADeR vise à aider les communes qui veulent réaliser des économies d'énergie et réduire la pollution lumineuse.

Les études conduites par le SDEE après concertation avec la commune proposent les aménagements suivants:

- remplacer les luminaires gourmands et mal adaptés,
- abaissement de la puissance lumineuse entre minuit et 6h,
- extinction de certains lampadaires en période nocturne.

Si les mesures retenues prévoient des extinctions de points lumineux et permettent d'atteindre 66% d'économie d'énergie, les travaux de modernisation de l'éclairage public sont financés par l'Europe avec bonification de la région. Le Conseil municipal, après débat, décide d'arrêter les dispositions suivantes qui seront proposées dans le cadre de l'appel à projet du PNC.

- abaissement général de la puissance lumineuse de l'éclairage public, de 22h à 6h l'hiver et de 00h à 6h l'été,
- extinction en zone cœur à l'exception des hameaux importants (Grizac, L'Hermet, Montgros) et dans les secteurs où la mesure est socialement acceptée,
- extinction dans quelques points particuliers hors zone cœur : zone artisanale de Croix de Rûnes (où l'extinction est déjà pratiquée) et quelques points lumineux en accord avec les habitants concernés.

Une économie de 16 000 euros par an pourrait être faite. Le coût du projet s'élève à 61 217 euros financé à 66%, reste à charge pour la commune 20 500 euros à financer sur plusieurs exercices budgétaires. Retour sur investissement attendu à 3ans.

Le conseil municipal adopte le projet dans ces conditions.

- réseau de chaleur : en 2015 lors d'échange technique avec le Parc au sujet des améliorations du chauffage de la Maison du Mont Lozère (chauffage au fuel qui coûte très cher), l'idée de réalisation d'un réseau de chaleur desservant les bâtiments publics du quartier de L'Estournal a été avancée. L'étude de faisabilité réalisée indique que le projet est économiquement réalisable sous réserve d'obtenir 40% de subvention. Un financement de la région est déjà validé à hauteur de 24 % et le projet est inscrit dans le cadre de l'ATI portée par l'association Causses Cévennes avec possibilité de financement pouvant aller jusqu'à 60%.

Malgré un financement potentiel de 80% sur 500 000 euros TTC, le portage du projet par la commune nécessiterait un endettement préjudiciable à la réalisation d'autres projets. Après concertation et sur le même principe que d'autres communes, le SDEE pourrait intervenir en co-maîtrise avec la commune.

Le SDEE porterait alors les investissements pour la construction : emprunts, paiement des travaux, encaissement des aides publiques.

A la réception des travaux, le SDEE remet les clefs à la commune et, dans le cadre d'une convention financière, la commune rembourse par annuités sur 10 ou 15 ans. Le montant de ces annuités sera largement compensé par les économies de fioul et de gaz faites à la maison du Mont Lozère, à l'école, au centre de secours.

L'exploitation du réseau serait réalisée en mutualisant les moyens humains et prestataires externes avec Florac (qui a un projet similaire mais plus important).

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite le SDEE pour intervenir en co-maîtrise d'ouvrage sur ce projet.

- RD998 FLORAC-VIALAS. Le Conseil départemental a élaboré un projet d'aménagement COCURES-LE PONT. Une étude environnementale préalable a conclu que la section Cocurès – Château de Miral ne comportait pas d'enjeux majeurs sur cette section. Le lancement des travaux était normalement prévu pour début 2018.

Cependant dans le cadre du Dossier d'autorisation déposé, l'Etat (DREAL) exige une étude d'impact et enquête publique, procédure longue et coûteuse qui repousse à 2-3 ans la réalisation des travaux.

Le conseil départemental a informé la commune de cette exigence.

Le conseil, après débat, considérant que le projet d'aménagement est vital pour notre territoire, décide d'adopter une motion demandant que ces travaux soient, au vu des conclusions de l'étude préalable, exonérés d'une telle procédure et puissent être réalisés rapidement.

Une pétition citoyenne va être proposée.

- Zéro Phyto : La commune, avec l'appui du Parc National, s'est engagée dans la démarche. Quel type de matériel utiliser en remplacement ?

L'acquisition d'une débroussailleuse électrique et d'un débroussailleur thermique est décidée avec une aide de l'agence de l'eau de 76% sur ce matériel.

➤ **Compte-rendu des réunions**

- réunion des marchés : Comme convenu une réunion de bilan de saison s'est tenue le 17 août avec les représentants de forains. A priori, la saison a été bonne durant les mois de juillet et août. Il est convenu de se revoir en début d'année 2018 pour préparer la nouvelle saison avec pour objectifs :

* Tenue du marché à la place de l'église à compter du dernier mercredi de juin jusqu'au 1^{er} mercredi de septembre inclus,

* en amont et aval de cette période, marché sur le quai ouvert aux producteurs locaux,

- * réflexion à conduire sur l'agencement du marché place de l'église et sur la recherche d'exposants supplémentaires pour cette période,
- * mise à jour du règlement du marché afin d'essayer de pallier à l'incertitude sur la présence ou non de certains forains.

- Restitution de l'étude sur le devenir de la maison du mont Lozère :

L'étude engagée avec le PNC a fait l'objet d'une réunion de restitution regroupant le Conseil Départemental, la Communauté de Communes, le Parc, l'OT, l'entente Causses Cévennes et la commune.

Cette étude a conduit à proposer :

- * la réalisation d'un nouveau bâtiment à la place de la poste, devenant une « maison du territoire » en accueillant le Parc (musée et gardes), l'entente Interdépartementale gestionnaire du bien UNESCO Causses Cévennes et l'office de Tourisme. Le Parc ne pouvant être Maître d'Ouvrage, car dans l'impossibilité de solliciter des financements publics, la communauté de Communes pourrait porter le projet qui a déjà été proposé au contrat de ruralité et pourrait bénéficier de financements pouvant aller jusqu'à 80%
- * La maison du Mont Lozère deviendrait entièrement communale (sport, spectacles, culture, gîtes) et serait restructurée sous maîtrise d'ouvrage communale avec financement public à la clé.

Le Conseil municipal estime que la première tranche de ces travaux est constituée par la construction du nouveau bâtiment à l'emplacement de la poste actuelle.

-Prise d'eau de Caguefer à Masméjean : dans le cadre d'un appel à projet de l'agence de l'eau visant à l'économie de la ressource (fuites), la reprise du réseau depuis Caguefer jusqu'au réservoir de Masméjean bénéficiera de 80% de subvention.

- projet de traitement de l'eau des villages : dans le cadre d'un autre appel à projet, la réalisation du traitement de l'eau desservant plusieurs villages de la commune a fait l'objet d'une demande de financement similaire à hauteur de 80%. Nous devrions être retenus à ce programme : décision officielle en novembre.

-Secteur du Chambon : décision de lancer l'étude préalable pour la réfection du réseau au Chambon.